

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2022

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS 30 JUIN 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net (déficit)	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8



Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC** « l'organisme », qui comprennent le bilan au **30 juin 2022**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net (déficit) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au **30 juin 2022**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lefebvre Gendron Beaulieu Brisson s.e.n.c.r.l. ¹

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 1^{er} novembre 2022

¹ Par Hugues Brisson, CPA auditeur

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Ventes (note 5)	5 662 451	4 638 821
Commissions	235 817	225 299
INNOGEC	40 000	-
Cotisations des membres, intérêts et autres	26 419	17 639
Emploi et Développement social Canada	-	319 836
Fédération des caisses Desjardins	-	60 000
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	20 000
Radiation du prêt du Chantier de l'économie sociale	-	20 000
	<u>5 964 687</u>	<u>5 301 595</u>
CHARGES		
Achats	5 662 451	4 638 821
Honoraires professionnels (note 5)	308 319	206 701
Impartition - Site transactionnel	29 496	39 559
Salaires et charges sociales	27 782	46 176
Frais de bureau	4 386	26 763
Déplacements et représentations	2 910	2 181
Frais de banque et intérêts	3 247	3 776
Publicité et promotion	-	750
Plateforme Akcelos	-	262 100
Intérêts sur la dette à long terme	14 080	15 816
	<u>6 052 671</u>	<u>5 242 643</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(87 984)</u></u>	<u><u>58 952</u></u>

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (DÉFICIT)
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**


	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(193 191)	(252 143)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(87 984)</u>	<u>58 952</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(281 175)</u>	<u>(193 191)</u>

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC


BILAN AU 30 JUIN 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	160 042	134 709
Comptes Avantage entreprise Desjardins, 0,75 % (2021 : 0,15 %)	1 233	2 230
Comptes clients	535 725	305 803
Subvention à recevoir	15 000	-
Frais payés d'avance	4 098	3 263
	<u>716 098</u>	<u>446 005</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	741 441	331 344
Dépôts de clients	30 904	35 723
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 4)	32 740	22 333
	<u>805 085</u>	<u>389 400</u>
DÉPÔTS DES PARTENAIRES	7 769	7 769
DETTE À LONG TERME (note 4)	<u>184 419</u>	<u>242 027</u>
	<u>997 273</u>	<u>639 196</u>
ACTIF NET (DÉFICIT)		
Non affecté	<u>(281 175)</u>	<u>(193 191)</u>
	<u>716 098</u>	<u>446 005</u>

Pour le Conseil d'administration,

DocuSigned by:

 _____, administrateur

Martine Thomas

6D80DCFD2631468...
DocuSigned by:

 _____, administrateur

Frédéric Cloutier

8C98441B4949499...

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(87 984)	58 952
Éléments n'ayant aucune incidence sur les liquidités		
Radiation du prêt du Chantier de l'économie sociale	-	(20 000)
	(87 984)	38 952
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients	(229 922)	(18)
Subvention à recevoir	(15 000)	-
Frais payés d'avance	(835)	248
Créditeurs	410 097	(73 352)
Dépôts de clients	(4 819)	8 352
Subventions reportées	-	(135 336)
	159 521	(200 106)
	71 537	(161 154)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(47 201)	(35 434)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	24 336	(196 588)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	136 939	333 527
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	161 275	136 939

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée du solde de l'encaisse et du solde des comptes Avantage entreprise Desjardins.

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 JUIN 2022

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 15 avril 2011. Il a comme objectif de regrouper les entreprises d'économie sociale afin de les doter d'un pouvoir d'achat pour leurs besoins en intrants.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers.

Constatation des produits

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les ventes et commissions sont constatées lorsque le fournisseur a inscrit la transaction sur le site transactionnel de COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC.

Les cotisations des membres sont constatées lorsque le membre s'inscrit sur le site transactionnel de COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC.

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 JUIN 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des instruments financiers

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes Avantage entreprise Desjardins, des comptes clients et de la subvention à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situations indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Flux de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les soldes du compte Avantage entreprise Desjardins.

3. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit non utilisée totalisant 50 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 6,5 % et vient à échéance le 31 décembre 2022. Elle est garantie par le Réseau d'investissement social du Québec.

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 JUIN 2022

	<u>2022</u> \$	<u>2021</u> \$
4. DETTE À LONG TERME		
Emprunt, Fiducie du Chantier de l'économie sociale, d'une valeur totale de 157 500 \$ portant intérêt au taux de 7,21 % plus des frais de suivi de 1 %. Le remboursement du capital débutera au plus tard le premier jour du 181 ^e mois suivant le déboursé (1 ^{er} avril 2028). Pendant les 180 premiers mois suivant le déboursé, les intérêts et les frais de suivi seront payables le 1 ^{er} jour de chaque mois. Aucune garantie n'a été donnée.	157 500	157 500
Emprunt, Fiducie du Chantier de l'économie sociale, d'une valeur totale de 50 000 \$, remboursé au cours de l'exercice.	-	11 543
Emprunt, Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Le remboursement du prêt, au plus tard le 31 décembre 2023, entraînera une radiation de 33 % de ce prêt, soit un montant de 20 000 \$. S'il reste un solde au 1 ^{er} janvier 2024, le prêt sera automatiquement renouvelé pour une période de 2 ans à un taux d'intérêt fixe de 5 %, soit jusqu'au 31 décembre 2025, date à laquelle le prêt devra être remboursé en totalité.	10 000	30 000
Solde à reporter	167 500	199 043

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 JUIN 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
4. DETTE À LONG TERME (suite)		
Solde reporté	167 500	199 043
<p>Emprunt, Investissement Québec, remboursable par versements de 479 \$, capital seulement, plus les intérêts payables au taux de 3,430 %. En plus, des remboursements supplémentaires du capital du prêt seront effectués par versements annuels payables le dernier jour du mois de décembre de chaque année, à compter du 31 décembre 2016. Ces remboursements annuels correspondront à 5 % des excédents nets plus tout types d'amortissements et réduiront d'autant les remboursements mensuels en commençant par les versements dont les échéances sont les plus éloignées. Advenant le cas où un solde demeure dû par l'organisme au 30 juin 2023, l'organisme devra rembourser immédiatement ledit solde. Aucune garantie n'a été donnée. Aux fins de ce prêt, l'organisme s'engage à maintenir un ratio de fonds de roulement de 1, un ratio de couverture de la dette de 1,25 et un ratio de la dette totale sur l'actif net ajusté de 3,25. En date des états financiers aucun de ces ratios sont respectés. ⁽¹⁾</p>		
	<u>17 700</u>	<u>25 397</u>
Solde à reporter	185 200	224 440

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 JUIN 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
4. DETTE À LONG TERME (suite)		
Solde reporté	185 200	224 440
<p>Emprunt, Investissement Québec, portant intérêt au taux de 2,06 %, remboursable par versements mensuels égaux de 420 \$. En plus, des remboursements supplémentaires du capital du prêt seront effectués par versements annuels payables le dernier jour du mois de décembre de chaque année, à compter du 31 décembre 2020. Ces remboursements annuels correspondront à 7,5 % des excédents nets plus tout types d'amortissements et réduiront d'autant les remboursements mensuels en commençant par les versements dont les échéances sont les plus éloignées, sans aucune garantie. Advenant le cas où un solde demeure dû par l'organisme le 30 avril 2027, l'organisme devra rembourser immédiatement ledit solde. Aux fins de ce prêt, l'organisme s'engage, à maintenir un ratio de fonds de roulement de 1. En date des états financiers ce ratio n'est pas respecté. ⁽¹⁾</p>	31 959	<u>39 920</u>
	217 159	264 360
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	32 740	<u>22 333</u>
	184 419	<u>242 027</u>

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 JUIN 2022

4. DETTE À LONG TERME (suite)

Les remboursements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023	32 740 \$
2024	5 040
2025	5 040
2026	5 040
2027	11 799

⁽¹⁾ Bien que les ratios ne soient pas respectés, les institutions prêteuses ont renoncées à leur droit de demander le remboursement des emprunts sur la base de ces défauts.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Chantier de l'économie sociale exerce une influence notable sur COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC (CSQ) en vertu de sa capacité de nommer certains des membres du conseil d'administration de COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC. Le Chantier de l'économie sociale est un organisme à but non lucratif, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Ventes	16 217	7 298
CHARGES		
Honoraires professionnels	234 069	198 567
Intérêts sur la dette à long terme	-	833
PASSIF		
Créditeurs	-	30 721

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 JUIN 2022

6. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé auprès d'un fournisseur, en vertu d'un contrat venant à échéance le 31 décembre 2022, à payer des frais annuels de licence de logiciels totalisant 11 000 \$.

Le fournisseur a accepté que COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC commence à rembourser les frais de licence du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2021, totalisant 27 500 \$, à partir du 1^{er} juillet 2022 sur une période maximale de 5 ans. Au 1^{er} juillet 2022 aucun remboursement n'a été effectué et les nouvelles modalités de l'entente seront déterminées lors de la renégotiation de l'entente prenant fin le 31 décembre 2022. Le montant de 27 500 \$ est inclus dans les créiteurs au bilan.

Les frais de licence du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ont été versés au cours de l'exercice.

De plus en cas de résiliation de la licence par COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC, pour quelque motif que ce soit durant la durée de l'entente prenant fin au 31 décembre 2022, COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC s'engage à dédommager le fournisseur de 30 000\$.

7. FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts versés sont de 14 080 \$ (2021 : 15 815 \$).

8. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, la pandémie de COVID-19 a continué d'entraîner des mesures d'urgence à l'échelle mondiale pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures ont provoqué une baisse des activités des entreprises et, par conséquent, ont entraîné un ralentissement de l'économie. La direction de l'organisme estime que cette situation n'a pas d'impact significatif sur ses activités.

Il est impossible d'estimer la durée ou les répercussions de la pandémie de COVID-19, y compris son incidence sur les résultats financiers de l'organisme au cours des prochaines périodes.

L'organisme a pris des mesures pour atténuer les répercussions de cette crise. Il a notamment obtenu un prêt de 60 000 \$ garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

COMMERCE SOLIDAIRE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 JUIN 2022

9. RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 30 juin 2022.

Risque de crédit

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il évalue de façon continue les comptes clients et autres créances sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir. Il n'a pratiquement jamais de mauvaises créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie.

Les fournisseurs sont remboursés dans un délai variant de 28 jours à 35 jours. En ce qui concerne la dette à long terme, les paiements sont toujours faits selon les modalités en vigueur.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé à ce type de risque sur sa dette à long terme.